

Le Républicain Lorrain
22 janvier 1993

RÉGION

ROBIN DES BOIS

Association de protection de l'Homme
et de l'environnement

14, rue de l'Atlas - 75019 Paris
01.48.04.09.36

VENDREDI 22 JANVIER 1993

Alerte à la pollution à Metz

Des tonnes de pyralène sous l'usine abandonnée

Un site pollué au pyralène vient d'être révélé au coeur de Metz. Le sol de l'ancienne usine de « France-Transfo », qui fabriquait des transformateurs, renfermerait, selon un rapport de la DRIRE, quelque 26 tonnes de pyralène. En déménageant de cette partie de la ville, « France-Transfo » devait dépolluer le sol. Depuis sept ans, rien n'a été fait, malgré une mise en demeure de la préfecture.

METZ.- Avant de s'établir à Maizières-lès-Metz, « France-Transfo » possédait une usine au fond de l'impasse Clotilde-Aubertin, entre le centre de tri postal et les voies ferrées de la gare de Metz. Depuis le déménagement, en 1986, le bâtiment squatterisé par les clochards a connu des vicissitudes diverses dont un incendie au mois de mai dernier et l'on s'étonnait que cette surface n'ait pas encore donné lieu à un projet immobilier.

La réponse est à chercher non pas dans la situation ou l'état du bâtiment mais dans l'état de son sous-sol qui est imbibé de pyralène, provenant des multiples fuites qui se sont produites durant des dizaines d'années de fabrication de transformateurs à cet endroit. Maintenant on es-

time à quelque 26 tonnes la quantité de produit dangereux absorbé par le sol. Le danger représenté par cette pollution semble soudain émouvoir le ministre de l'Industrie et le ministre de l'Environnement et depuis peu, l'ancienne usine « France-Transfo » est devenue un véritable casse-tête pour les responsables de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

Quels dangers pour la nappe phréatique ?

On s'inquiète tout d'abord des conséquences que cette pollution peut avoir pour le sous-sol messin. Le pyralène ne risque-t-il pas, à terme, d'atteindre la nappe phréatique ? Des hydrologues consultés à cet sujet ne pensent pas qu'il y ait de danger

car les points de captage sont très éloignés de la rue Clotilde-Aubertin. Autre question : que va-t-on faire de la masse de 20 000 m³ qui représente, estime-t-on, la quantité de terre souillée ? L'enlever reviendrait à creuser un énorme cratère dans ce secteur très urbanisé. Autre procédé préconisé : réaliser une sorte de cuvelage étanche pour éviter que le pyralène ne continue à se répandre. Mais il faudrait réaliser des parois de plus de 7 mètres de profondeur sur une surface de 18 00 m² pour neutraliser efficacement la zone contaminée.

Le coût d'une telle réalisation serait évidemment très élevé. On parlait hier de 120 MF. Une chose est certaine : que ce soit à la DRIRE ou à la préfecture, on prend maintenant cette pollu-

tion très au sérieux et trois arrêtés ont été pris par le préfet afin que les travaux nécessaires soient réalisés d'urgence par France-Transfo.

« No comment » de la direction

Après avoir simplement déclaré hier que « l'appel d'offres pour faire effectuer les travaux de cuvelage était lancé », le P.-D.G. actuel de l'entreprise, M. Bernard Delvallée n'a pas souhaité s'étendre davantage sur ce sujet qui concerne l'ancien site. Il est vrai que le turn-over de la direction a été particulièrement intensif à France-Transfo, puisque pas moins de quatre directeurs se sont succédés à la tête de la société depuis 1985 et que l'abandon des installations de Metz date de 1986.



« France Transfo » possédait une usine au fond de l'impasse Clotilde-Aubertin, entre le centre de tri et les voies ferrées

Les risques d'un produit à éliminer

METZ.- Le pyralène, association de plusieurs molécules de polychlorodibenzène (PCB), a été largement utilisé comme fluide de refroidissement dans les transformateurs ou encore les condensateurs électriques. S'il était sans aucun doute un excellent isolateur -les processus de remplacement sont depuis de nombreuses années en cours et depuis juin 86, tout matériel neuf ou d'occasion en contenant est interdit de vente dans la Communauté européenne- le pyralène devenu aujourd'hui un produit ô combien encombrant ne pose pas de problème... quand il se tient tranquille ! Il n'en va

pas de même quand ce liquide s'échappe des installations ou des fûts dans lesquels il est stocké. Non biodégradable, il pollue progressivement l'environnement, les nappes phréatiques, s'incruste finalement dans les « chaînes biologiques » par le biais des plantes et des animaux. Et ceux qui s'occupent de prévention des pollutions en matière d'environnement s'accordent à dire que cette famille de produits présente des inconvénients majeurs. Autre problème de taille, qui a fait l'objet d'études poussées à la suite d'accidents ayant défrayé la chronique : le pyralène dégage, quand il s'échauffe, de

l'acide chlorhydrique, et quand il brûle à des températures de quelques centaines de degrés des dioxines ainsi que des produits cancérigènes comme les furanes.

Substance dangereuse à froid, en cas d'« infiltration » dans la nature, et surtout à chaud en cas d'incendie, le pyralène impose incontestablement des mesures d'élimination prioritaires qui doivent s'accélérer, avec à la clef un soin jaloux porté, là encore, à la protection et à la surveillance de notre environnement.

Trois arrêtés préfectoraux

Le dossier « France-Transfo », rue Clotilde-Aubertin, au coeur de Metz, est suivi de très près par la préfecture puisque le dernier arrêté mettant en demeure l'entreprise de dépolluer le site date du 7 janvier dernier. Interrogé par « Le Républicain Lorrain », le secrétaire général de la préfecture, M. Guyot, rappelait hier les différentes phases de cette affaire.

Lorsque l'entreprise a cessé son exploitation à Metz, fin 1985, il a été décidé de confiner ces terrains, de les neutra-

liser en attendant une opération de dépollution. Il s'agissait en effet d'une installation classée et l'exploitant était tenu à une remise en état du site. Dans ce cas, un échéancier des travaux peut être imposé et c'est ce qui a été fait à partir de 1991.

Le 15 mars 1991, un premier arrêté préfectoral prescrivait les conditions de remise en état du site. Le 5 août 1992, un second arrêté complétait la procédure, demandant à l'entreprise un avant-projet détaillé. Comme rien ne se précisait dans l'in-

tention de réaliser ces travaux de dépollution, le préfet a pris un troisième arrêté le 7 janvier dernier, mettant en demeure l'entreprise d'envoyer dans les plus brefs délais une copie de la commande des travaux de dépollution et imposant que ces travaux soient achevés pour le 30 septembre. L'ultime démarche pourrait consister à faire réaliser les travaux aux frais de l'entreprise, mais la phase d'appel d'offres serait en cours. Reste à savoir quelle méthode de dépollution peut être appliquée.

Metz : France-Transfo isole sa pollution

Six mois après la révélation de la pollution de l'ancienne usine de France-Transfo, les travaux de confinement de la zone en cause ont débuté dans le centre-ville de Metz. Une entreprise spécialisée édifie une paroi étanche qui devrait isoler définitivement les 20 000 mètres cubes de terre dans lesquels s'étaient infiltrées au fil des ans 26 tonnes de pyralène.

METZ.- Des ouvriers qui s'affairent en combinaison blanche ; plusieurs engins mécaniques qui vont et viennent à l'intérieur du bâtiment désaffecté ; un silo à béton qui tourne inlassablement : l'impasse Clotilde-Aubertin résonne des bruits d'un chantier pas tout à fait comme les autres. En plein coeur de Metz, il s'agit de procéder au confinement des quelque 20 000 mètres cubes de terre pollués par 26 tonnes de pyralène sur le site de l'ancienne usine France Transfo. Entre les voies ferrées de la gare SNCF et le centre de tri postal où les employés de bureau se bousculent en fin d'après-midi pour venir déposer des monceaux de courrier qui partiront le soir-même.

L'affaire avait défrayé la chronique au mois de janvier dernier avec la révélation d'un rapport de la DRIRE faisant état de cette pollution qualifiée d'« historique ». De quoi susciter une émotion bien compréhensible et déchaîner, à deux mois des élections législatives, une belle polémique autour de ce secret de Polichinelle. Tout le monde ou presque savait que le site était contaminé... mais il semblait urgent d'attendre avant de prendre une décision. Ce que finit par faire la préfecture avec trois arrêtés successifs, le dernier en date du 7 janvier 1993 mettant en demeure France Transfo d'achever les travaux de dépollution avant le 30 septembre prochain.

Une date butoir qui ne sera sans doute pas respectée à la lettre, même si le chantier est bien engagé. « Nous avons un délai contractuel de sept mois qui court depuis le 1er juin », précise Jean-Jacques Kachrillo, l'ingénieur représentant la société Bachy dans l'est de la France. C'est en effet cette entreprise lyonnaise spécialisée dans les travaux d'étanchéité qui a décroché cette

A l'intérieur du bâtiment désaffecté, a été creusée une tranchée de 60 cm de profondeur autour de la zone polluée par le pyralène.



mission qui correspond à une enveloppe financière globale de 10 MF. Une tâche à laquelle Bachy, qui emploie 2 400 personnes à travers le monde, a déjà été confronté en Angleterre, en Hollande et à Hong Kong, après avoir notamment œuvré sur le barrage du Vieux Pré et le Nouvel Opéra de Lyon.

Première en Europe

La solution qui a été retenue pour le site de France Transfo est celle du confinement. Pas de problèmes a priori en profondeur avec la couche de marnes imperméables. En revanche, et pour éviter dans le futur tout risque d'infiltration latérale, une tranchée de 60 centimètres d'épaisseur est actuellement creusée autour de la zone polluée. D'une profondeur moyenne de sept mètres, elle est remplie au fur et à mesure de l'avancement des travaux avec un mélange composé de bentonite et de ciment qui assure une première étanchéité rela-

tive. Reste ensuite à parachever l'ouvrage grâce à un procédé baptisé « Geolock » et qui est utilisé pour la première fois en Europe. « On glisse à l'intérieur de cette tranchée des palleilles de PEHD qui s'assemblent entre elles, et un joint qui se dilate jusqu'à trois fois son volume au contact de l'eau assure alors une étanchéité parfaite », explique Jean-Jacques Kachrillo, avant de se livrer à une démonstration devant les photographes.

Une couverture de la zone polluée sera par la suite réalisée selon le même procédé. En attendant, les ouvriers s'activent à l'intérieur du bâtiment qui n'a finalement pas été rasé avant le commencement des travaux. « Puisque les surfaces vulnérables devaient être préservées de la pluie, il nous a semblé qu'il était plus sûr de procéder ainsi plutôt que d'étendre des bâches », précise M. Blangero, ingénieur à la Direction régionale de l'industrie,

de la recherche et de l'environnement. La DRIRE suit bien évidemment de près ce dossier. Quant au BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), il est le maître d'œuvre de ce chantier sur lequel un certain nombre de précautions restent de mise. Ainsi le personnel à pied d'œuvre dans les murs de France Transfo évolue revêtu d'une combinaison spéciale ; le remblai provenant du creusement de la tranchée est minutieusement stocké ; et les engins qui sortent du site sont systématiquement nettoyés. Reste désormais à patienter quelques mois avant de découvrir le site définitivement confiné. Une solution qui est sans doute la moins satisfaisante dans l'absolu, mais la plus réaliste devant la menace que faisait peser cette pollution accumulée au fil des ans.

Michel BITZER